

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

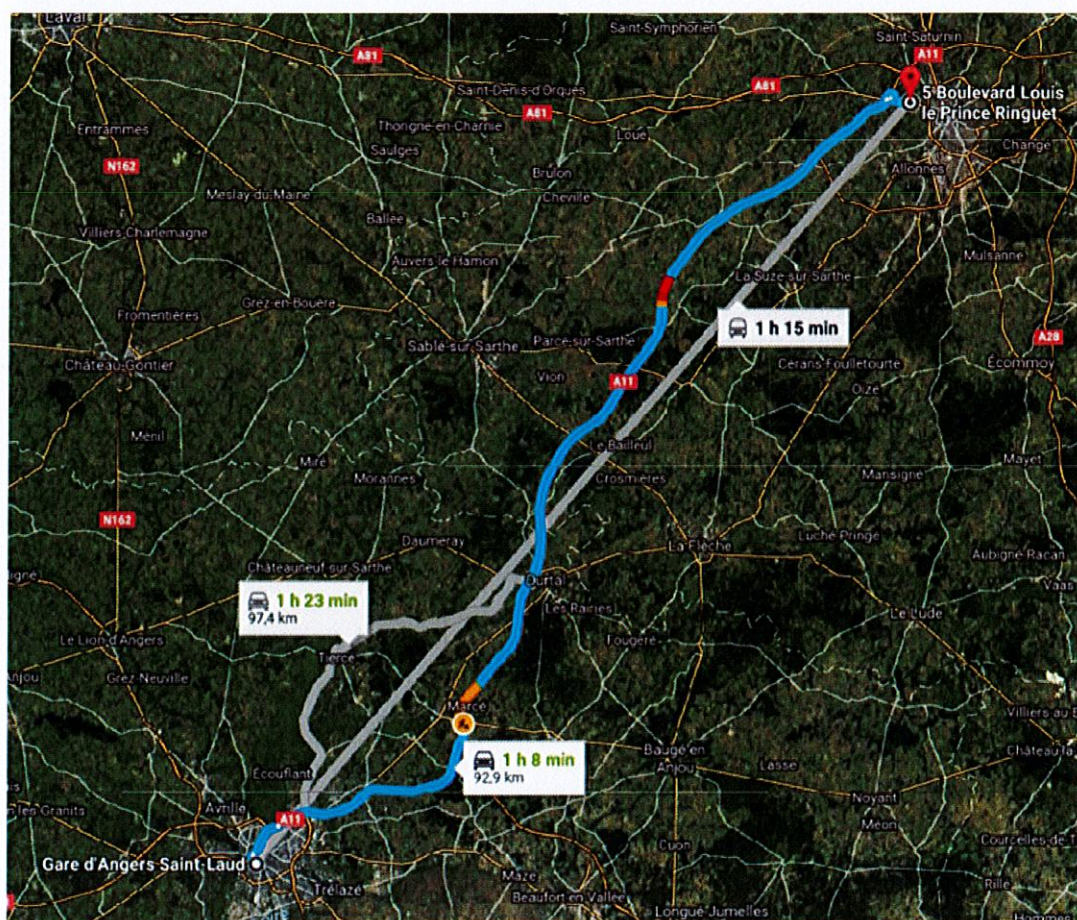
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Cette déclaration annule et remplace la déclaration D2017-145 publiée le 21/09/2017
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	- ANGERS 28 avenue Denis Papin, 49000 ANGERS - Point GPS Google Maps : 47.464855, -0.559369
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	- LE MANS 5 boulevard Louis Le prince Ringuet, 72000, Le Mans - Point GPS Google Maps : 48.01741, 0.14944

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Angers - Le Mans
Temps de parcours (en heures et minutes)	01h10
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Angers Le Mans" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an $48 \text{ places par car} * 10 \text{ trajets jour} * 365 = 175\,200 \text{ places maximales}$



Origine :

- ANGERS 28 avenue Denis Papin, 49000 ANGERS
- Point GPS Google Maps : 47.464855, -0.559369

Destination :

- LE MANS 5 boulevard Louis Le prince Ringuet, 72000, Le Mans
- Point GPS Google Maps : 48.01741, 0.14944

Temps de trajet : 1h10

Distance selon Via Michelin : 93 kms

ANNEXE 2 – Fiche horaire Angers – Le Mans : demande d'autorisation ARAFER du 14/02/2018

Jour de fonctionnement	Angers – le Mans				
	Aller				
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4	Horaire 5
Lundi	08h00	09h45	11h45	17h45	19h30
Mardi	08h00	09h45	11h45	17h45	19h30
Mercredi	08h00	09h45	11h45	17h45	19h30
Jeudi	08h00	09h45	11h45	17h45	19h30
Vendredi	08h00	09h45	11h45	17h45	19h30
Samedi	08h00	09h45	11h45	17h45	19h30
Dimanche	08h00	09h45	11h45	17h45	19h30
Fréquence	5 allers / 365 jours / an				

Jour de fonctionnement	Le Mans – Angers				
	Retour				
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4	Horaire 5
Lundi	12h00	13h45	16h40	19h45	21h15
Mardi	12h00	13h45	16h40	19h45	21h15
Mercredi	12h00	13h45	16h40	19h45	21h15
Jeudi	12h00	13h45	16h40	19h45	21h15
Vendredi	12h00	13h45	16h40	19h45	21h15
Samedi	12h00	13h45	16h40	19h45	21h15
Dimanche	12h00	13h45	16h40	19h45	21h15
Fréquence	5 retours / 365 jours / an				